

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2019**

Date de convocation et d'affichage : 05 octobre 2019

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 18 h 45.

**Présents :**

**Mmes** AMILHAU Marie-Pierre, BAZIN-MALGRAS Valérie, BETTINGER Sylvianne, BLUM Catherine, CODAZZI Colombe, COLFORT Jacqueline, DUCHENE Annie, FEVRE Dolly, FINET Odile, FRAENKEL Stéphanie, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT-COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, KAWLACK Christelle, LE CORRE Marie, LEMELLE Flavienne, LEROY Marie-Thérèse, MALARMEY Michèle, MARIE Sylvie, OUADAH Karima, PATELLI Lise, PAUTRAS Marie-Françoise, PETIT Sandrine, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUENIN Françoise, RABAT-ARTAUD Nadia, RICHARD Sophie, ROBERT Isabelle, ROTH Michèle, ROUSSELOT Nicole, ROUVRE Annie, SAUBLET SAINT-MARS Véronique, THOMAS Christine, ZAJAC Anna

**MM.** ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, BACHMANN Jean-Marie, BALLAND Alain, BAROIN François, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLANCHON David, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRANLE Christian, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, CHAPLOT Roland, COTEL Philippe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHAUT Francis, DELAITRE Guy, DENIS Valéry, DEON Philippe, DESROUSSEAU Pascal, DUQUESNOY Olivier, FARINE Bruno, FAURE Gilbert, FRAPIN David, GACHOWSKI Jacques, GAILLARD Paul, GAURIER Claude, GATOULLAT Marcel, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GONCALVES José, HANDEL William, HONORE Nicolas, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LECLERC Jean-Claude, LEIX Jean-François, LEPRINCE Didier, MANDELLI François, MEIRHAEGHE Jean-François, MENUUEL Gérard, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MONTAGNE Jean-Jacques, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Olivier, RIGAUD Jacques, ROBLET Bernard, ROYERE Raynald, RUDENT Michel, SAINTON Michel, SAUNOIS Serge, SAUVAGE Philippe, SCHMITT Philippe, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SUBTIL Bruno, TRIBOT Philippe, VAN de ROSTYNE Alain, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel

**Représentés :** GARNERIN David par COLLIN Isabelle, URBAIN Sandrine par ISSELIN Jean-Claude, RAGUIN Jacky par ADLOFF Gérard, VETTER Claude par SIMON Chantal

**Sont excusés et ont donné pouvoir :** BOUCHOT Chantal à JOLLIOT Marie-France, REHN Yves à RIGAUD Jacques, SEBBARI Samira à PAUTRAS Marie-Françoise, TRUELLE Hubert à DUQUESNOY Olivier, COURTOIS Jean-Christophe à COTEL Philippe, DRAGON Jean-Luc à GREMILLET Annie, LEDOUBLE Catherine à ROTH Michèle, ZWALD Jérémy à CODAZZI Colombe, SPILMANN Marcel à DELAITRE Guy, ROTA Colette à ABEL Jean-Pierre, ARNAUD Jean-Jacques à FINET Odile, GANTELET Bruno à MENUUEL Gérard, BAUDOUX Bruno à SERRA Frédéric, BEURY Jeanne-Laure à FRAENKEL Stéphanie, CHEVALIER Bertrand à HELIOT-COURONNE Isabelle, GARIGLIO Elisabeth à LE CORRE Marie, LEYMBERGER Brigitte à GRANDPIERRE Elisabeth

**Excusés :** GRIENENBERGER Daniel, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, LANDREAT Pascal, MOSER Alain, SIMON Véronique

**Absents :** PARIGAUX Jean-Louis, BAILLY Jean-Marie, MARTINOT Bruno, MOUILLEFARINE Jean-Claude

**Sont présents mais ne participent pas au vote, étant en conflit d'intérêt :** BRANLE Christian, GAILLARD Paul, BRET Marc, DEHAUT Francis, MANDELLI François, SCHMITT Philippe, BOISSEAU Dominique, THOMAS Christine, ZAJAC Anna, LE CORRE Marie, POTTIER Denis, ISSELIN Jean-Claude

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Stéphanie FRAENKEL.

|                          |  |
|--------------------------|--|
| <b>DELIBERATION N°22</b> | <b>Transfert de la compétence Assainissement Non Collectif</b> |
| <b>RAPPORTEUR</b>        | <b>Annie GREMILLET</b>   |

| Nombre de membres : 136 |                    | Vote |        |            |                   |
|-------------------------|--------------------|------|--------|------------|-------------------|
| Présents                | Suffrages exprimés | Pour | Contre | Abstention | Non-participation |
| 110                     | 114                | 114  |        |            | 12                |

**Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2019

**TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF****Exposé :**

La compétence assainissement non collectif est assurée, depuis 2006, pour le territoire de l'ex-Communauté d'Agglomération Troyenne (CAT), puis de l'ex-Grand Troyes, par le SDDEA. La CAT avait en 2006 délibéré pour adhérer au syndicat départemental dans le cadre de l'exercice de cette compétence communautaire.

A la suite de l'extension-fusion intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2017, Troyes Champagne Métropole est compétente en assainissement non collectif sur les 4 communes suivantes : Bouilly, Souigny, Courteranges et Creney-près-Troyes. La compétence assainissement non collectif est exercée par le SDDEA pour les 77 autres communes du territoire de Troyes Champagne Métropole.

Aussi dans un souci de cohérence de gestion, le Conseil communautaire a approuvé, par délibération n°20 du 20 décembre 2018, le transfert de la compétence assainissement non collectif exercée par Troyes Champagne Métropole pour les Communes de Bouilly, Souigny, Courteranges et Creney-près-Troyes au syndicat départemental à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Cependant le SDDEA n'ayant pu se prononcer fin décembre 2018 sur ce transfert, il est proposé de le reporter au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le SDDEA pourra ainsi le soumettre en Assemblée Générale d'ici la fin d'année 2019.

Il est, par ailleurs, proposé de régulariser la situation sur la Commune de Lavau, sur laquelle le SDDEA n'exerce la compétence Assainissement Non Collectif que sur une partie du territoire communal (à la suite de la dissolution du syndicat précédemment compétent), en transférant la compétence assainissement non collectif exercée par Troyes Champagne Métropole sur le périmètre de « Lavau Sud » au SDDEA au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Ce transfert de compétence implique que le SDDEA sera substitué à Troyes Champagne Métropole pour l'exercice de la compétence « assainissement non collectif » que Troyes Champagne Métropole exerçait précédemment sur les 4 communes pré-citées.

**Décision :**

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **DE RAPPORTER la délibération n°20 du 20 décembre 2018 relative au transfert de la compétence « assainissement non collectif » exercée par Troyes Champagne Métropole pour les Communes de Bouilly, Souigny, Courteranges, Creney-près-Troyes et Lavau Sud au SDDEA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;**

- **DE TRANSFERER** la compétence «assainissement non collectif» exercée par Troyes Champagne Métropole au SDDEA pour les Communes de Bouilly, Souigny, Courteranges et Creney-près-Troyes et Lavau Sud à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, étant précisé que cette structure exploitera ce service d'intérêt public à caractère industriel et commercial au travers de sa régie ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.

| Vote | PARTICIPANTS | POUR | CONTRE | ABSTENTION | Non-participation au vote |
|------|--------------|------|--------|------------|---------------------------|
|      |              |      |        |            |                           |